

Atelier 6 : LA CONCERTATION INCLUSIVE AU COEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Animation de l'atelier : Francis Thubé, Directeur Ifree et Elisabeth Hofmann, responsable Chaire UNESCO sur la formation de professionnel/-les du développement durable UBM/LAM

Restitution : Jacques Tapin, Président Ifree

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) appelle à la participation de tous les citoyens, dans tous les segments de la société, sans distinction de race, de sexe, d'ethnie ou d'identité. Ce principe d'inclusion met l'accent sur la nécessaire appropriation des ODD par tous et toutes : pour impliquer tous les citoyens dans les initiatives de développement durable, il est indispensable de mener des processus de concertation inclusive qui donnent la parole à tous les groupes sociaux, y compris les plus vulnérables, conformément à un autre des principes du Programme 2030 : « Personne ne doit être laissé pour compte ».

Mais comment éviter la reproduction des inégalités à travers les processus participatifs ? Comment amener à bord les plus vulnérables, celles et ceux qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer, de défendre leurs points de vue ? Et comment amener les participants à une implication constructive pour faire émerger un consensus plutôt que pour défendre leurs intérêts spécifiques ?

Partant de ce postulat que les processus de concertation réellement inclusifs représentent un enjeu clé pour des avancées en termes de transition écologique, cet atelier a mis en débat les questionnements concernant des leviers, des obstacles et des pistes d'amélioration et d'innovation pour inclure les personnes qui ne participent pas habituellement aux concertations sur le développement durable.

Cinq témoignages¹ initiaux proposaient des exemples de concertation où l'inclusion était l'un des enjeux de la mobilisation des parties prenantes, cinq projets menés dans des contextes différents et à des échelles multiples, cinq démarches visant à associer les personnes concernées, en leur permettant de tenir toute leur place, tout leur rôle, afin d'exprimer toute leur créativité et de s'engager en toute implication, dans le temps, la durée, et dans l'espace, celui de leur territoire de vie.

L'atelier s'est déroulé en trois temps, le premier pour présenter et commenter les cinq expériences, vécues et restituées par celles et ceux qui les avaient conduites, accompagnées ou analysées, le deuxième pour approfondir, par petits groupes, les processus de concertation mis en œuvre dans chacune des expériences, afin d'en dégager les grandes caractéristiques, les spécificités, les freins et les moteurs, et le troisième pour en restituer les points clés et partager les réflexions, du point de vue de l'inclusion, sous forme d'un poster rédigé et présenté en fin de séance.

QUE DIRE EN TERMES DE SYNTHÈSE ?

... trois points essentiels...

- des "**spécificités**", à prendre en compte, en raison des contextes différents et de la diversité des actions menées et des ambitions annoncées,
- des "**convergences**", afin d'esquisser des perspectives communes, voire des préconisations partagées,
- des "**observations**", relatives à la conduite même de l'atelier, dans lequel les participants ont vécu une méthode significative d'une démarche d'inclusion en tant que telle.

¹ Un 6^e cas a été préparé, mais un empêchement de dernière minute a compromis la participation de son porteur, David Tremblay, à l'atelier. La présentation de ce cas figure qui fait tout à fait échos aux autres figure en annexe à ce compte rendu.

Le premier point, "spécificités", fera l'objet du corps de cette restitution, en reprise des cinq expériences présentées, dont les éléments clés sont mentionnés dans les posters, les deux points suivants, "convergences" et "observations", constituant une conclusion, dont le contenu a été débattu et validé en fin d'atelier.

1. La composition du Conseil de Développement à Bordeaux Métropole (C2D)

Présentation du cas :

L'évolution de la composition du C2D

Marianne Lefort, Chargée d'étude et de participation auprès du C2D

Le C2D, c'est quoi ?

Il s'agit du « Conseil de développement durable », créé par la loi Voynet de 1999 (LOADDT) afin d'introduire auprès des exécutifs des EPCI (Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomération, Pays) une instance consultative représentant la « société civile ».

Le C2D de Bordeaux Métropole, c'est qui ?

- **Période 2000 / 2007** : Il est composé des « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs ». Le C2D de la Cub a été conçu en 2000, sur le modèle des CESER (CESR à l'époque) : on reste sur les organisations représentatives des « forces vives » du territoire : chambres consulaires, Rectorat, CHU, grandes entreprises publiques et privées (eau, transports), universités, associations, syndicats... Le C2D est présidé par le Président de la Cub.
- **Période 2008 / 2011** => Avec les premières années d'expériences, les standards de composition des C2D évoluent, la présidence est confiée à une personne issue de la société civile, et on choisit des acteurs de terrain plus que leurs représentants institutionnels
 - o ~~Rectorat~~ => professeur.e.s,
 - o ~~CHU~~ => médecin / infirmier.e,
 - o ~~Chambre de Commerce et d'Industrie~~ => Chef.fe ou salarié.e d'entreprise,
 - o ~~Chambre d'Agriculture~~ => agriculteur.rice / maraîcher.e,
- **Période 2011 / 2014** => Le C2D recompose le C2D. Les acteurs engagés en 2007 :
 - o Souhaitent la parité
 - o Encouragent, pour une plus grande diversité des profils, l'élargissement du C2D à des personnes plus éloignées de la chose publique :
 - tirage au sort sur l'annuaire (pour avoir aussi des jeunes, des étrangers, des personnes non inscrites sur listes électorales)
 - Appel à candidature
- **Période 2015 / 2018** => Redéfinition des missions et recomposition co-conçues par l'institution (élus, services) et le C2D (citoyens).
 - o Tirage au sort sur liste électorale (pour faciliter la mobilisation)
 - o Création d'un « forum » : instance bis, dans laquelle sont accueillis tous les volontaires.
- **Période 2018 / 2020** => Le C2D recompose le C2D. Les acteurs engagés en 2015 souhaitent :
 - o Tendre vers une représentativité générationnelle (encouragée par la loi Egalité et Citoyenneté de 2017)
 - Appel à candidature
 - Sur 20 places, 15 octroyées à des personnes entre 18 et 29 ans
 - o Aller plus loin dans la diversité :
 - géographique (issus des différentes communes de la métropole et autour)

- des profils : lycéen.e.s, étudiant.e.s dans des domaines divers (sciences dures, sciences humaines et sociales, architecture, droit,), infirmier.e.s, employé.e.s, militant.e.s associatif.ve.s, chômeur.se.s...

L'inclusion générant l'inclusion, le C2D a aussi à cœur d'aller vers des publics en fonction des sujets traités (à haute voix, jeunesse, discriminations, genre et ville, amélioration des services au public...).

Les spécificités relevées :

- Le C2D nous a interpellé par son double positionnement du point de vue de sa genèse : le choix a été fait de permettre à cette assemblée d'être une instance autonome, sans statut juridique propre, doté d'un fonctionnement inclusif volontariste (appels à candidatures par forum ouvert, world café, ou tirage au sort – et liberté d'auto organisation interne), avec un lien fort et transparent avec l'institution territoriale Bordeaux Métropole.
- Nous avons là l'exemple d'une double situation inclusive, à la fois citoyenne, de part son recrutement et son autonomie organisationnelle, et institutionnelle, de part son lien avec la collectivité territoriale... double inclusion qui confronte les acteurs à un double défi, celui de la bonne gestion de la pluralité des points de vue et des avis au sein même de l'assemblée constituée, et celui de la possible dépendance, voire de la possible instrumentalisation de cette même assemblée, vis à vis du pouvoir politique.
- Cette situation d'inclusion, à l'épreuve du temps, amène cependant au constat d'une réelle influence de l'assemblée ainsi constituée et organisée, influence sur les politiques publiques de la collectivité, qui prennent en compte tout ou partie des observations et préconisations formulées... la question du statut participatif du Conseil de Développement semble cependant à considérer : comment trouver le bon équilibre, ou la bonne interaction, entre ce qui pourrait devenir un service expert délégué aux usagers et ce qui pourrait être un poil à gratter citoyen pouvant apparaître comme un contre pouvoir ?

1. La dynamique de concertation mise en œuvre pour des opérations de renouvellement urbain

Présentation du cas :

La participation inclusive par l'urbanisme du hérisson

Francois Xavier Leuret, urbaniste spécialisé dans le renouvellement des tissus urbains déclassés, Institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme (IATU), Université Bordeaux Montaigne, France

Dans un projet de renouvellement urbain sur des grands quartiers d'habitat social, comment permettre aux citoyens de s'approprier les objectifs de développement durable qui peuvent sembler très loin de leurs préoccupations quotidiennes ?

Le présentateur a conduit à Talence, sur le quartier de Thouars, de 2000 à 2010, un projet de renouvellement urbain qui devait rallier un enjeu lourd de renouvellement urbain, de mixité sociale, avec un bois naturel, le plus grand de la métropole bordelais en intra rocade.

Le principe de mobilisation des personnes, tant pour la compréhension des enjeux spatiaux, sociaux et environnementaux que pour la participation effective au projet du quartier est rendu difficile par les écarts de compréhension entre tous les participants selon leur niveau culturel, leur compréhension de la langue, leur capacité d'abstraction ...

Les processus de concertation réellement inclusifs sont ceux qui à la fois donnent à comprendre ces enjeux mais donnent à rendre capables de vrais avis sur les projets, en situant bien la capacité de chacun à formuler et porter des actions individuelles et collectives, tout en en formulant aussi

Les

limites.

Ce principe de mobilisation nécessite la mise en place d'outils très concrets et très abstraits pour faciliter l'adhésion de chaque personne, quelque soit son niveau, sa capacité propre.

Pour cela, le hérisson (ou l'écureuil) sert de « pilote » d'un projet. Se mettre à « l'échelle du hérisson » nécessite de quitter son échelle humaine. A partir de là les participants reformulent leur propre approche de l'espace, des fonctions et usages de cet espace, et la concertation passe par différentes phases de mobilisation qui permettent de jouer sur la compréhension l'échelle des territoires, les objectifs de renouvellement urbain, les continuités (écologiques, humaines, économiques ...).

Ceux qui n'arrivent pas à projeter en 2 dimensions et ne sont à l'aise qu'en 3 dimensions peuvent « penser » différemment l'espace, le projet : on peut utiliser des cubes, des dessins, des matériaux pour construire le projet de territoire, on peut photographier et décrire ...

On en arrive quelquefois à des choses très étranges, comme « c'est bien les tours d'habitat social car on utilise moins d'espace pour dormir et plus d'espace pour jouer, ou pour jardiner », ou bien « ceux qui habitent une maison ils doivent se sentir perdus tout seuls ». Ou encore, « il faut limiter le passage sur cette route, ça écrase les hérissons ».

Les spécificités relevées :

- il s'agit d'un processus de concertation basé sur le jeu, générateur d'expressions d'émotions, individuelles et collectives, et de productions créatives, sous des formes et selon des modalités ouvertes, définies et choisies par les participantes et les participants.
- Le jeu permet en effet à tous et à chacun d'adopter un positionnement personnel, de l'interroger, de le mettre en situation et de lui donner du sens... le tout conduisant à l'exercice d'un rôle reconnu dans un cadre collectif.
- Comme en situation réelle, le groupe de l'atelier a joué "le jeu du jeu", exprimé son ressenti, construit une réflexion collective, et restitué sa démarche sous la forme d'un poster imagé, dessiné, ludique et poétique, montrant les apports immédiats et créatifs d'une telle méthode de mise en dynamique : le "jeu du je" a permis de passer au "nous"... du "jeu au nous"... autrement dit au "genou" ... qui n'est autre qu'une articulation, celle qui permet d'avancer ! Au-delà du jeu de mot, nous avons ici une illustration (joyeuse) du passage de l'individuel au collectif.
- Autre symbole évoqué et commenté par le groupe, celui du "tricot" : utilisé comme visuel de conclusion, il traduit le processus inclusif de la concertation mise en œuvre. Le tricot se construit à plusieurs, l'essentiel étant de bien y assurer son rôle, et de veiller à ce que aucune maille n'échappe, et donc à ce que le projet se construise dans la continuité et avec la participation de chacun et de tous.

1. L'utilisation de la carte dans des dispositifs de concertation :

Présentation du cas :

Conservation sans concertation (Ambodivahibe, Madagascar)

Xavier AMELOT xavier.amelot@cnrs.fr, Géographe, UMR Passages CNRS/Université Bordeaux Montaigne

La cartographie participative, souvent présentée comme un facteur de démocratisation et d'*empowerment* des sociétés locales, est également critiquée en raison des récupérations et des instrumentalisations dont elle fait parfois l'objet. Considérant avec Harley (1995) que la cartographie est avant tout un discours et un outil de pouvoir, nous questionnons le rôle d'une démarche de cartographie présentées comme « participative » dans le cadre de la mise en place

d'une aire protégée côtière à Madagascar.

A la suite de relevés biologiques ayant permis d'identifier une exceptionnelle biodiversité dans la Baie d'Ambodivahibe, au nord-est de Madagascar (Maharavo, 2007), l'ONG *Conservation International* a été mandatée pour superviser la mise sous statut de protection de cet espace. Dans un premier temps, sur la base des seuls inventaires récifaux, une carte de sensibilité du milieu a été utilisée pour définir un zonage recommandant la mise sous protection stricte de la partie de la baie qui constitue la zone de pêche la plus riche et la seule accessible en toute saison pour les populations riveraines qui dépendent exclusivement de cette ressource. La soumission de cette carte aux acteurs locaux, pour information, a donné lieu à une contre-proposition des communautés villageoises préconisant le maintien des activités de pêche dans cette zone et la conservation stricte de la partie occidentale de la baie, déjà soumise à des interdictions religieuses. Passant outre les propositions des populations locales, une délimitation a été effectuée selon le projet initial, soulevant l'hostilité des communautés villageoises et aboutissant à un blocage du projet.

Face à cette opposition, une organisation locale a été mandatée pour renouer le dialogue avec les communautés et faire de nouvelles propositions sur la base d'une « cartographie participative » des ressources naturelles et des usages. Dans le cadre de séances d'animation collective, des villageois riverains de la baie ont été invités à cartographier leurs usages des ressources naturelles. Sur la base de ces travaux, de nouvelles propositions de gestion et de nouveaux zonages, moins contraignants ont émergé et la délimitation initiale de l'aire protégée a finalement été modifiée. Cependant, un des villages, le plus proche de la zone de conservation stricte est demeuré très opposé au projet.

Le fait que la démarche de cartographie soit apparue, au moins dans un premier temps, comme une tentative de manipulation voire de « coercition légitime » (Arnstein, 1969) a abouti à un conflit qu'il a été ensuite extrêmement difficile de résoudre. L'ONG en charge du projet a d'abord tenté d'imposer sa vision de la conservation pour ensuite entrer dans une phase de négociation et de prise en compte partielle des propositions de certains acteurs locaux, les plus favorables au projet. Mais la mise à l'écart d'autres acteurs locaux et l'absence de transparence dans les phases de diagnostic et de délimitation ont largement contribué à la cristallisation du conflit autour de la question des zonages et à « consolider les rapports forces en présence » (Blanc-Pamard et Fauroux, 2004), voire à renforcer les inégalités (Rivière, 2017).

Les spécificités relevées :

- le dispositif présenté illustre les enjeux d'une mise en dynamique d'acteurs sur un territoire défini : la carte est un discours, qui peut aussi bien générer une vision figée – et dans ce cas un discours d'autorité qui s'impose – qu'une vision dynamique et évolutive – et dans ce cas une proposition à voir plus loin, ailleurs, en mouvements.
- Dans le premier cas, la vision s'impose et exclut, dans le second elle fait échange, débat puis consensus et inclut, surtout dans la mesure où elle est une co-construction qui intègre la complexité, la pluralité, la dynamique... elle peut alors mener à l'imagination partagée de scénarii, et pourquoi pas à la prévision, voire à la prospective : "elle embarque et implique le plus grand nombre", et c'est bien là un des effets recherchés.

1. Une expérimentation de conduite de projet inclusif pour redonner un sens au vivre ensemble en milieu rural

Présentation du cas :

Le projet à Saint-Christophe-des-Bardes mené par le Collectif Trois Tiers pour mobiliser autour d'un projet participatif en milieu rural

Marion de Lajartre, Benjamen Sandré, Collectif Trois-Tiers, professionnel·les du développement local qui cherchent à mettre l'habitant et les usagers au cœur du processus d'évolution des territoires ruraux

En janvier 2017, le Collectif Trois Tiers découvre le village de Saint-Christophe-des-Bardes, à travers l'animation d'une soirée organisée par Tango Nomade. C'est le début d'une histoire d'amour entre ce village de 500 habitants à peine, situé au cœur des paysages viticoles du Saint-Emilionnais, et le Collectif.

Un lien se crée avec la mairie et l'association de Culture et Loisirs (ADCL) du village pour aboutir en avril 2018 au lancement de la première résidence de Trois Tiers afin d'accompagner la mise en place d'un lieu de convivialité pour les habitants autour du site du four à pain du bourg.

Face à la fermeture de plusieurs commerces, un maintien difficile de l'école dans le village, la difficulté de faire venir de nouveaux habitants et un essoufflement de l'animation locale, la commune a souhaité réagir en proposant de co-construire avec les habitants, au cœur du bourg, un lieu de vivre-ensemble qui leur ressemble.

Parce que la participation citoyenne et le lien social peuvent être des vecteurs importants de la revitalisation des territoires, la commune de Saint-Christophe-des-Bardes a confié cette mission au Collectif Trois Tiers.

Cette résidence s'organise autour de différentes interventions et temps de présence sur le territoire. Au fur et à mesure, des rencontres, des échanges et des histoires, le Collectif construit un processus sur mesure pour initier une dynamique pérenne avec les habitants autour du site du four à pain.

Cette résidence a été l'occasion d'expérimenter un certain nombre d'outils : la rencontre avec les habitants par une déambulation dans le village avec une charrette qui se transforme en café ambulante ; des ateliers pour rêver et imaginer avec les enfants et les adultes (photo-collage, post-it, dessins sur plans...) ; le chantier participatif pour mettre le lieu en action ; le porte à porte pour mobiliser encore plus ; le travail de mémoire et de récits pour connecter le lieu à l'imaginaire et au patrimoine ; un atelier de médiation pour imaginer ensemble les règles de vie du lieu et surtout des temps conviviaux et festifs pour favoriser une participation citoyenne dans un climat de confiance et de bienveillance.

A travers cette expérience, nous nous rendons compte des difficultés rencontrées pour mobiliser et impliquer des habitants qui n'avaient plus l'habitude ou ne s'étaient jamais posés la question de leur pouvoir d'agir en tant que citoyen sur le territoire. Ce four à pain leur était inconnu et il fallait d'abord le faire découvrir à tous. Ce sont des projets qui prennent du temps et nous, le Collectif Trois Tiers, nous avons envie de prendre ce temps, de laisser le projet s'inventer au fil des surprises et des difficultés rencontrées.

Sur un territoire où les modes de vie sont réellement individualisés, où les lieux pour se retrouver ont disparu, prenons le temps de faire émerger une dynamique citoyenne et l'envie de chacun d'y participer.

Les spécificités relevées :

- Il s'agit d'une expérimentation collective dont l'ambition était de redonner aux habitants d'un territoire le goût du vivre ensemble et de la chose publique... un territoire loin de son histoire et de sa vie collective, en offrant une opportunité de mobilisation autour d'un objet commun pouvant devenir le cœur d'un projet commun.
- Le territoire, inséré dans un ensemble viticole renommé (le Saint Emilionnais), semble dépossédé de lui-même, dans un terroir viticole piloté de plus en plus de l'extérieur, et dans un espace touristique lui aussi de plus en plus déterminé dans ses offres et ses pratiques par la demande extérieure.
- La concertation inclusive passe dans ce cas par des opportunités à repérer, à saisir et à mettre en liens : un espace communal à aménager (un jardin), un petit patrimoine à restaurer et à faire revivre (un four à pain), une institutrice en recherche de supports et de projets pour sa pédagogie active, un maire à l'écoute et désireux de redonner du dynamisme à la vie communale... et un comité local d'animation en quête d'idées pour relancer ses activités...

- Sous l'impulsion d'un collectif de jeunes professionnels de l'urbanisme, désireux d'expérimenter une nouvelle manière d'animer le milieu rural, l'inclusion des habitants s'est faite chemin faisant lors de temps culturels, d'ateliers de partage, de chantiers participatifs autour du jardin et du four à pain... les effets ont été immédiats sur la vie du village... ils restent à confirmer comme l'espère le maire, qui a repris espoir en une vie municipale renouvelée.

1. L'inclusion des femmes à la gestion des activités locales en territoire Peul

Présentation du cas :

Création d'un espace de concertation des femmes au sein d'une organisation régional d'éleveurs

Cécile Broutin, Enseignante associée à l'Université Bordeaux Montaigne et responsable de programme à l'ONG Gret

Fondée en 1989 à Bobo Dioulasso au Burkina Faso, l'Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (Apess) est aujourd'hui une organisation internationale d'éleveurs d'Afrique de l'Ouest et du Centre comptant plus de 30 000 membres individuels. Dès sa constitution l'Apess s'est positionnée comme un acteur de changement au service des éleveurs, orienté résolument vers la modernisation de l'élevage. Il s'agissait de redonner des perspectives sociales, culturelles et économiques aux éleveurs traditionnels fortement déstabilisés par la sécheresse de 1984. Elle est présente dans 13 pays et est organisée à la base en zones regroupant les membres individuels, issus d'exploitations familiales, provenant de villages et/ou de campements, et/ou de hameaux, voisins. La fédération de zones constitue la région (qui ne correspond pas nécessairement au découpage administratif). Les membres des bureaux de zones mettent en place une cellule nationale de coordination au niveau de chaque pays. Après une phase diagnostic, l'Apess a défini une vision de l'avenir de l'élevage à l'horizon 2022 et un plan d'actions dans lequel s'inscrit les appuis des partenaires dont le Gret qui travaille avec l'Apess depuis plus de 5 ans, au Sénégal, au Burkina Faso et au Mali.

L'Apess a une identité peule forte dont elle défend la culture et les modes d'organisation tout en prônant la nécessité de faire évoluer les pratiques d'élevage. Alors que les femmes jouent un rôle central dans l'élevage et notamment dans la production et la commercialisation du lait (possession d'une partie du troupeau, traite avec les enfants, transport et commercialisation, présence toute l'année dans la zone), elles sont peu présentes dans les organes de l'association (aucun chiffre disponible sur le nombre d'hommes et de femmes dans les membres de l'Apess), reflétant les inégalités hommes/femmes assez importantes dans la société peule avec une prédominance des hommes dans la sphère publique, dans les organisations, dans le dialogue avec les acteurs institutionnels.

Cependant depuis sa création, l'Apess a développé des modules de formation spécifiques pour les femmes et ces dernières ont toujours participé à l'Assemblée générale de l'association. Les premières années, elles restaient à l'extérieur du « hangar » où se prennent les décisions et n'étaient sollicitées que pour les aspects culturels. Leur entrée dans le hangar s'est faite de façon progressive, de même que leur place dans l'Association. L'année 1998 marque la consécration de cette évolution avec l'élection de deux femmes dans le Bureau Exécutif. Elles étaient donc prises en compte dans leurs spécificités mais marginalisées dans le fonctionnement de l'Apess.

Par la suite, des formations mixtes sont apparues sur les nouveaux enjeux (plateformes d'innovations, plaidoyer) et, en 2009, le conseil d'administration a instauré un quota de minimum 30 % de femmes dans les formations mais aussi toutes les instances de décision de l'Apess. En 2015, des femmes leaders se sont réunies pour contextualiser le document qui avait été produits par les différentes organisations régionales dont l'Apess sur les 10 réalités sur les inégalités entre les hommes et les femmes (<https://www.alimenterre.org/system/files/ressources/pdf/1059-dix-realites-genre-cultivons.pdf>). Elles ont ainsi traduit ses réalités pour le secteur de l'élevage (<https://www.apess.org/top-10-des-realites-sur-les-inegalites-hommes-femmes-dans-lelevage/>)

Pour soutenir cet élan, l'Assemblée Générale de l'Apess en 2015 a entériné l'idée de la mise en place d'un espace de concertation dédié aux femmes pour construire des positions plus spécifiques et alimenter le Conseil d'Administration. La réunion du CA d'avril 2016 à Sévaré au Mali a défini les grandes orientations de cet organe et a mandaté le Secrétariat Général de l'application de cette décision. L'AG de l'Apess tenue à Yaoundé en 2017 a ajouté une délibération sur la création dudit espace de concertation des femmes dans ses textes fondamentaux et défini de nouveaux chantiers thématiques prioritaires dont l'espace des femmes.

Cet espace de femmes doit veiller aux différents niveaux de l'Apess à ce que les besoins spécifiques des femmes soient pris en compte et que celles-ci soient impliquées dans les processus de prises de décision en conformité à la résolution du CA sur le quota d'au moins 30% de représentation des femmes dans les instances de décision. Et cet espace de concertation doit fournir des informations stratégiques pour nourrir le plaidoyer et assurera la veille et la représentation.

Le projet Asstel au Nord du Sénégal est mené par le Gret et ses partenaires, dont l'Apess. Il appuie la structuration de la filière lait et accompagne les exploitations familiales d'élevage dans le département de Dagana au Nord du Sénégal, à améliorer leurs conditions d'existence.

Suite au bilan de la première phase du projet (2012-2015) focalisée sur le développement de la filière lait, un volet spécifique a été mise en place dans la seconde phase (2016-2019) pour soutenir d'autres activités économiques des femmes (maraîchage, aviculture, transformation des céréales...) afin de diversifier les revenus et renforcer la résilience des ménages. Le projet vise également à améliorer la reconnaissance du rôle des femmes dans l'économie du ménage, et de la communauté et à faire évoluer les rapports de genre. Pour cela il est nécessaire (i) de renforcer leurs capacités et connaissances (alphabétisation, prise de parole en public, gestion...) et (ii) de sensibiliser les organisations et les acteurs des cadres de concertation afin de favoriser une plus grande prise en compte et participation des femmes. C'est dans ce cadre que le Gret en accord avec le bureau de région Dagana de l'Apess a appuyé la mise en place du comité femmes qui peine à devenir fonctionnel.

Il s'agit donc au Sénégal et dans les autres pays d'un processus de mise en place inachevé qui pourrait à terme et avec un véritable renforcement de capacités et accompagnement, faciliter la participation des femmes aux instances de prises de décisions.

Ce choix d'un espace spécifique à côté des instances décisionnelles de l'organisation devrait être questionné et ne devrait pas exclure une démarche de renforcement des femmes pour une meilleure représentation dans les instances décisionnelles ce qui suppose notamment de mettre en place des programmes d'alphabétisation et de renforcement de capacité de prise de parole en public.

Spécificités relevées :

- Comment faire en sorte que les femmes de la communauté prennent la parole, et en prenant la parole, prennent leur place dans une société qui ne le leur permet pas encore, pas suffisamment ? Comment faire pour que la gestion de la communauté soit davantage partagée et permette à chacune et chacun d'y participer, en liberté et en responsabilité ?
- Le dispositif mis en œuvre a été de constituer des groupes spécifiques afin de permettre à chacun, chacune et à toutes et tous, d'acquérir une conscience partagée de l'organisation sociale et de ses pistes d'améliorations : groupe femmes, groupe hommes, groupe commun... pour se connaître, se reconnaître, parler des changements à envisager, repérer ce qui freine et ce qui facilite, s'organiser pour apprendre ensemble, se préparer à accepter des évolutions qui remettent en cause l'existant, au bénéfice du développement humain et de l'émancipation du plus grand nombre...
- L'éducation joue un rôle essentiel dans ce type de démarche et dans un tel contexte : apprendre, apprendre ensemble, accéder aux connaissances d'usage, accéder au jugement autonome, prendre la parole, avoir les mots pour dire... autant de points évoqués comme fondateurs d'un processus d'inclusion et facteurs de progrès pour la communauté.

CONCLUSION

Quatre dimensions sont apparues comme essentielles, à la croisée des témoignages proposés et des expériences partagées. Ils apparaissent comme des conditions de la réussite de l'ambition d'inclusion dans les dispositifs visant à mobiliser les personnes pour produire du projet collectif et de l'éducation émancipatrice : les lignes qui suivent reprennent les mots clés échangés en fin d'atelier et choisis comme étant les plus significatifs de nos échanges...

1. **Le temps** : très souvent perçu comme contrainte majeure, le temps est pourtant crucial, car il est indispensable pour la concertation d'agir dans la durée et la continuité... les projets ne peuvent être ni ponctuels ni éphémères, ils demandent vision prospective et patience intégrée,
2. **Les contextes** : agir en territoire, agir avec les personnes... les projets demandent d'appréhender les lieux où ils vont être conduits, de les interroger, de les comprendre... de prendre en compte leur histoire, leurs milieux, leurs groupes sociaux, leurs cultures, leurs diversités et leur complexité,
3. **Les cadres et les méthodes d'action** : définir le champ des concertations, co-construire et adapter les méthodes aux contextes et populations, incarner les principes énoncés dans les pratiques, affirmer les valeurs partagées et les faire vivre... ce sont les conditions de l'implication et de l'inclusion, et à terme, les clés des changements attendus,
4. **L'éducation** : le défi éducatif est perçu comme permanent. L'appropriation du Programme 2030 passe par la sensibilisation, l'éducation et le renforcement des capacités... aussi pour apprendre à se concerter de façon constructive, à co-construire. Se donner les moyens et le temps de l'appropriation, débattre, dans la diversité, dans la convivialité... un projet est occasion d'apprendre, de connaître, de prendre des initiatives et des responsabilités... et à terme de "grandir" humainement.

Un constat final a été unanimement partagé en fin d'atelier : celui de la cohérence entre le thème abordé (l'inclusion) et la manière de conduire et d'animer, adoptée par les animateurs (présentations initiales avec temps de compléments si nécessaire, travail de groupe autour des témoins d'expériences avec accompagnement si nécessaire, co-construction créative, voire ludique, de posters, puis présentation d'ensemble, et enfin bilan synthèse à chaud)...

Cette dynamique, à la fois créative et conviviale, a permis de donner réalité et conscience à l'idée d'inclusion : il y a là, sans aucun doute, une clé à réutiliser pour donner tout son sens aux temps d'atelier !

ANNEXE : Cas supplémentaire n'ayant pas pu être présenté et faire l'objet d'une analyse au cours de l'atelier

1. Comment prioriser les priorités ? Dans le dialogue.

Présentation du cas :

Priorisation des cibles des ODD pour la région de Diourbel au Sénégal en partenariat avec l'Université Alioune Diop de Bambey (UADB)

Par David Tremblay, Candidat au doctorat en sciences de l'environnement – Université du Québec à Chicoutimi

Le programme de développement durable des Nations-Unies à l'horizon 2030 (Programme 2030) fait appel à trois principes : l'universalité, l'intégration et ne laisser personne de côté. L'universalité implique que les ODD sont pertinents pour tous les acteurs et gouvernements, à toutes les échelles. L'intégration des ODD à l'échelle nationale et locale nécessite l'identification des domaines prioritaires à toutes les échelles. Ne laisser personne de côté exige de cibler en priorité les besoins des plus démunis.

Le succès de la mise en œuvre des ODD repose sur la localisation (glocalisation) de ces derniers. La localisation permet de répondre aux trois grands principes avec son lot d'enjeux et de défis. L'Organisation internationale de la Francophonie propose six enjeux de la localisation des ODD :

1. L'appropriation des ODD
2. La planification
3. Le renforcement de capacités
4. La mise en œuvre
5. Le suivi et l'évaluation
6. La gouvernance et le développement économique

Le cas présenté dans le cadre de cet exercice répond principalement aux deux premiers défis mais touche également les quatre autres. En partenariat avec l'Université Alioune Diop de Bambey, deux étudiants du programme court de 2^e cycle en analyse systémique de durabilité de l'Université du Québec à Chicoutimi, ont animé un atelier de localisation des ODD pour la région de Diourbel au Sénégal en cohérence avec la planification nationale.

Pour ce faire, ils ont utilisé une grille de priorisation des cibles des ODD à l'échelle locale laquelle préidentifie 94 cibles d'intérêt potentiellement local. L'activité a regroupé une cinquantaine de participants incluant des professeurs et des étudiants de l'Université, des élus locaux et des membres du personnel administratif, des acteurs provenant d'associations régionales et locales et de groupes communautaires.

Dans la lignée du principe « ne laisser personne de côté », une forte emphase a été mise sur la représentation adéquate des différents groupes (femmes, jeunes, personnes handicapées, associations environnementales, etc.).

L'utilisation de l'outil a permis i) de faire connaître le Programme 2030, les ODD et leurs cibles aux acteurs du développement local; ii) de favoriser le partage des connaissances à travers la participation de plusieurs parties prenantes iii) de favoriser une prise en compte des cibles des ODD à l'échelle locale en outillant les acteurs locaux pour assurer un développement humain et social de la région de Diourbel; iv) d'identifier des cibles prioritaires pour la communauté et proposer des recommandations aux autorités compétentes.

Une telle activité favorise le dialogue et l'écoute des avis contraires, permet de définir une priorisation des objectifs répondant aux besoins de la communauté avec la présence d'acteurs aux

statuts différents faisant émerger les idées nouvelles. Toutefois, elle se frotte également à quelques freins incluant la langue de travail et celle de la communication (traduire en wolof les cibles), ou la prise de notes dans une langue (français) et dialogue dans l'autre (wolof). Autre contrainte majeure : le temps. Le dialogue, les mises en commun et les recherches de consensus demandent du temps qui est rarement à la disposition de ce genre d'activité.

La mise en œuvre des ODD passe par leur localisation. Celle-ci présente toutefois plusieurs enjeux majeurs. Parmi eux, l'appropriation et la mobilisation des acteurs locaux sont prioritaires. En ce sens, l'utilisation du dialogue et d'outils pour encadrer les processus s'avère intéressante, mais non sans défis.

http://www.ifdd.francophonie.org/media/docs/publications/680_LEF-102.pdf

https://www.francophonie.org/IMG/xlsx/grille_priorisation_cibles_odd.xlsx